Le conflit israélo-palestinien en Belgique : une importation par procuration

Rédigé le 18 avril 2017 par : Edgar Szoc



Surinvesti symboliquement, le conflit israélo-palestinien connaît de réverbérations dans tous les États du monde où il prend une vie quasiment autonome. Qu'en est-il de la situation en Belgique ?

Il y a quelque chose de paradoxal à constater que l'exemple le plus fréquemment invoqué lorsqu'il est question d'importation des conflits consiste en quelque sorte en ce qu'on pourrait qualifier d'« importation par procuration ». La réverbération en Belgique du conflit israélo-palestinien, puisque c'est de lui qu'il s'agit, ne concerne en effet pas des populations appartenant à des groupes qui sont directement parties prenantes au conflit. Si les effets du génocide rwandais ont pu se faire ressentir au sein des populations hutues et tutsies installées en Belgique, il s'agissait là d'une importation directe touchant des personnes originaires de la zone de conflit. Mais, que l'on sache, lorsqu'il est question d'importation du conflit israélo-palestinien sur notre territoire, il n'est pas question de tensions entre des groupes de citoyens israéliens et d'apatrides palestiniens (ou de Palestiniens ayant la nationalité israélienne).

Ce que le sens commun vise en recourant à ce terme d'importation des conflits, c'est plutôt, en l'occurrence, une double identification (ou une double empathie) : celle d'une partie de la communauté juive de Belgique au sort des Israéliens, et celle d'une partie de nos concitoyens originaires de pays musulmans (essentiellement des pays du Maghreb et de la Turquie) à celui des Palestiniens. Le caractère fantasmé ou « par procuration » de cette importation/identification ne doit pas être sous-estimé lorsqu'on s'intéresse à ses effets potentiels. Dans la mesure où elle ne s'ancre pas dans des parcours de vie, des récits familiaux ou une mémoire collective, bref, rien de subjectivement vécu, cette identification laisse la porte ouverte à un surinvestissement symbolique qu'aucun élément concret n'est susceptible d'entraver ou de complexifier.

C'est particulièrement depuis les dérapages antisémites qui ont marqué la manifestation de soutien aux Palestiniens de janvier 2009 à l'occasion de la Guerre de Gaza (Opération « Plomb durci » - décembre 2008-janvier 2009), que la question a pris consistance dans le débat public et que le terme d'importation du conflit – ou, en France d'Intafada des banlieues – a commencé à se répandre.

Force est toutefois de reconnaître qu'au-delà des discours et des hypothèses, peu d'études ont tenté de déterminer les effets concrets de cette importation alléguée. Officiellement, la plupart des représentants communautaires concernés ont en outre lancé à différentes reprises des appels à refuser cette importation et à faire prévaloir la citoyenneté belge commune sur les éventuels désaccords à propos d'un conflit étranger. C'est par exemple le

cas d'une déclaration commune de Maurice Sosnowski, président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB), Khalid Hajji, président du Conseil européen des Oulémas marocains (CEOM), Salah Echallaoui, président du Rassemblement des musulmans de Belgique (et désormais président de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB)) et de Philippe Markiewicz, président de la Communauté israélite de Bruxelles. En 2014, ils ont affirmé d'une seule voix : « Les conflits extérieurs à la Belgique (…) ne doivent pas affecter les relations entre les citoyens de notre pays relevant de confessions ou appartenances différentes et générer des comportements hostiles entre eux »[1].

Peu d'analyse derrière les beaux discours

Dans ce mélange confus de bonnes intentions, de manques de données concrètes et d'hypothèses hasardeuses, une étude empirique réalisée par plusieurs sociologues de l'ULB constitue une heureuse exception[2]. Ses auteurs ont tenté d'étudier le lien entre l'opération militaire « Plomb durci » et la recrudescence d'actes antisémites commis sur le territoire belge pendant la même période (tels que comptabilisés par le Centre pour l'égalité des chances – désormais Unia).

La conclusion de l'analyse des données s'avère ambiguë : si une corrélation très nette existe entre l'opération et la commission d'actes antisémites, cet effet serait temporaire et s'estomperait après quelques semaines. En outre, d'autres moments de tensions au Proche-Orient n'auraient pas été accompagnés d'une recrudescence d'actes antisémites chez nous. Il n'y aurait donc pas de lien systématique et continu entre la situation là-bas et les actes antisémites en Belgique. Il semble bien, concluent les auteurs que la recrudescence de l'antisémitisme en Europe ne doive pas être attribuée principalement à des facteurs liés à l'importation du conflit israélo-palestinien, même si une corrélation peut être décelée lors de moments particulièrement critiques.

Bien entendu, comme tous les criminologues le savent, ces chiffres doivent être pris avec précaution : ils mesurent non pas la quantité d'actes antisémites, mais uniquement ceux qui sont rapportés et enregistrés. Si le ratio entre faits subis et faits rapportés varie vraisemblablement en fonction du type de discrimination et de la communauté qui en est

victime, il n'est pas absurde de supposer qu'il varie également en fonction du contexte. Autrement dit, le pourcentage d'actes de racisme qui seront effectivement rapportés par les personnes qui en sont victimes est susceptible d'augmenter ou de baisser en fonction du sens que l'agression peut revêtir ou non en fonction d'un contexte global dépassant l'incident individuel.

Ne pas exonérer l'antisémitisme « autochtone »

Si des recherches empiriques supplémentaires sont encore nécessaires, non seulement en Belgique mais ailleurs (l'étude citée est pionnière en ce sens qu'elle n'a, à notre connaissance, pas été menée dans d'autres pays), il apparaît en tout cas assez clairement que lier la recrudescence de l'antisémitisme à la seule importation du conflit israélo-palestinien relève de la simplification à la fois abusive et confortable. Elle est en effet confortable en ce qu'elle constitue une manière commode pour la « société majoritaire » de s'exonérer de ses propres responsabilités dans cette recrudescence. Il s'agit en effet également d'un antisémitisme « autochtone », comme en témoigne par exemple la republication par Alain Soral de tous les classiques de l'antisémitisme « occidental », et la mobilisation dans ses discours de poncifs antisémites dont le faux-nez de l'antisionisme ne peut tromper longtemps sur le caractère foncièrement nauséabond.

Par ailleurs, s'il a été ici essentiellement question d'antisémitisme et des effets sur celui-ci de l'importation du conflit au Proche-Orient, on pourrait tout aussi légitimement s'interroger sur les effets de cette importation, en termes d'islamophobie. Depuis que les pays européens ont été frappés par des actes de terrorisme islamiste sur leur sol, la tendance à regarder du côté d'Israël en matière de méthodes de lutte contre le terrorisme a en effet été marquée. On a d'ailleurs pu voir fleurir dans la presse israélienne des articles qui n'étaient pas d'exempts d'une certaine dose de *Schadenfreude* (mot composé allemand intraduisible désignant la joie ressentie au malheur d'autrui) exprimée sur le mode du « On vous l'avait bien dit ». Dans ce cas, l'importation du conflit se révélerait beaucoup plus globale et verrait les sociétés européennes s'identifier à la société israélienne – « seule démocratie du Proche-Orient » – en proie à un ennemi intérieur musulman, barbare et prêt à tout. Tout autant que le retour de l'antisémitisme, c'est ce spectre-là que nous devons collectivement conjurer.

[1] Benoît Lannoo, « Conflit au Proche-Orient : Juifs et musulmans belges maintiennent de bonnes relations », *Cathobel*, 18 août 2014. Disponible sur : http://www.cathobel.be/2014/07/18/conflit-au-proche-orient-juifs-et-musulmans-belges-maintiennent-bonnes-relations/.

[2] Dirk Jacobs , Yoann Veny , Louise Callier , Barbara Herman & Aurélie Descamps, « The impact of the conflict in Gaza on antisemitism in Belgium », *Patterns of Prejudice*, vol. 45, n°4, 2011, pp. 341-360. Disponible sur : http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0031322X.2011.605845.

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120